

MINISTRY OF LOCAL GOVERNMENT AND OUTER ISLANDS

Discours du Ministre

- Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement pour Maurice et les Seychelles,
- Madame la Chargée de Mission, Représentante du Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien,
- Mesdames et Messieurs les représentants des corps ministériels de la République de Maurice,
- Excellences, Mesdames et Messieurs les membres des corps diplomatiques,
- Mesdames et Messieurs, les représentants des Etats membres de la Commission de l'Océan Indien,
- Chers participants et experts,
- Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier la Commission de l'Océan Indien et l'Agence Française de Développement de me donner l'occasion de vous adresser ces quelques mots.

En effet le sujet de la gestion optimisée des déchets me tient à cœur et il a été une de mes priorités, tout au long de mon mandat, en tant que ministre des collectivités locales.

Nous sommes reconnaissants à la fois à la Commission de l'Océan Indien et l'Agence Française de Développement pour le financement de cette étude et je suis sûr que, après les délibérations d'aujourd'hui, nous aurons une idée plus claire sur la marche à suivre pour une gestion optimisée des déchets dans nos pays respectifs et la région.

A cette occasion, je souhaiterai partager avec vous mes réflexions sur la gestion des déchets.

Mesdames et Messieurs,

Les activités qui se déroulent dans nos îles génèrent divers sortes de déchets et notamment des déchets dangereux.

Le manque de moyens financiers et ainsi que le manque de civisme a conduit à des pratiques de gestion des déchets inappropriées telles que, les décharges sauvages ou le brûlage de déchets à ciel ouvert.

Comme vous le savez, les déchets représentent un danger pour la santé publique et pour l'environnement, s'ils ne sont pas éliminés de façon adéquate.

La préservation de l'environnement et de la santé publique est donc cruciale.

A Maurice, nous avons, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, éliminé toutes les décharges à ciel ouvert et mis en place un site d'enfouissement technique aux normes internationales.

Nous sommes passés de la simple collecte des déchets à la gestion intégrée des déchets solides en vue de conserver les matières qui peuvent être recyclé, réutilisé ainsi de suite.

Dans notre plan stratégique 2011-2015, un certain nombre d'actions clés ont été identifiés pour une gestion optimisée des déchets à Maurice.

À ce jour, j'ai l'honneur de vous présenter les réalisations de mon ministère sur la gestion des déchets à Maurice:

- (1) La mise en place des mesures qui permettront de surveiller et d'améliorer l'efficacité de la collecte des déchets et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

- (2) Depuis l'entrée en opération de l'usine de compost en Octobre 2011, plus de 90,000 tonnes de déchets ont été détournées du centre d'enfouissement de Mare Chicose, contribuant ainsi à une réduction d'émissions de dioxyde de carbone et de méthane.
- (3) Nous avons mené une étude au cours de la période 2010-2012 en vue d'identifier les types et les quantités de déchets électriques et électroniques dans les corps publics et parapublics.

Après quoi un exercice d'appel d'offres pour le recyclage de ces déchets a été lancé. Environ 87 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été ainsi recueillies des corps publics et parapublics et recyclés. Nous nous sommes engagés à donner l'exemple.

- (4) Grace à l'exploitation du centre d'enfouissement de Mare Chicose, la production actuelle d'énergie à partir du gaz generé par l'enfouissement est de 2 mégawatts.

Le projet a été réalisé conformément au Protocole de Kyoto en mai 2012.

Par conséquent, le Gouvernement mauricien a pu bénéficier des réductions d'émissions de carbone liées à la production d'énergie propre.

- (5) En ce qui concerne les déchets dangereux, nous avons procédé à l'exportation de plus de 12 tonnes de produits chimiques périmés qui étaient en mauvaises conditions de stockage.

Cela représentait de graves menaces pour l'environnement et la santé publique. L'exportation des déchets dangereux est la seule option viable pour Maurice en raison de nos quantités relativement faibles et des coûts élevés de traitement.

- (6) Un inventaire des déchets dangereux, a été financée par le 'Africa Institute for the Environmentally Sound Management of Hazardous Wastes and Other Wastes', Centre Régionale de la

Convention de Bale pour les pays anglophones du continent africain. Nous avons maintenant une base de données à jour sur les sources, les types et les quantités de déchets dangereux qui sont générés à Maurice.

- (7) Construction d'une plateforme pour le stockage intérimaire des déchets dangereux qui va être opérationnelle en 2016, pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux.
 - (8) Notre vision est de mettre en place le principe « Zéro déchets », à travers la réduction de la quantité de déchets, le recyclage et la réutilisation des matériaux.
 - (9) Développement d'un système de travail pour traiter les demandes de transit des déchets dangereux provenant des îles voisines
- Ces réalisations ont été possibles grâce à notre vision et à une stratégie claire pour la gestion optimisée des déchets à Maurice.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes pleinement conscients des atouts et des difficultés de notre région. Comme tous les petits états insulaires, nous sommes confrontés à des défis de développement et d'exploitation des installations de traitement et d'élimination. Cela peut être attribué aux faibles quantités de déchets générées individuellement.

Un certain nombre de nos installations de recyclage et de traitement ont des difficultés à s'assurer d'un approvisionnement constant de déchets.

Il est nécessaire d'aborder la question des quantités et de la qualité des déchets pour les infrastructures existantes afin de les rendre financièrement viables.

Le renforcement et le développement des activités de recyclage, de traitement et d'élimination de déchets ne représentent pas seulement des avantages financiers mais favorisent une économie verte, conforme avec le principe de proximité favorisé par un certain nombre de traités environnementaux et la création d'emplois supplémentaires.

Pour ce faire, cela impliquerait autre mouvements de déchets au niveau régional et un système bien réglementé en conformité avec tous nos engagements internationaux. Cela peut aussi faire l'objet de l'élaboration de protocoles bilatéraux appropriés.

Je crois que la création d'un observatoire de déchets dans chacun de nos îles est cruciale et nous devons nous donner les moyens de sa mise en place.

Je recommande également la mise en place d'un groupe d'experts, des corps publics et du privé, au niveau de la région pour approfondir les recommandations du rapport.

Je suggère que le COI soit l'organe de coordination pour faciliter leur travail et je propose que le groupe d'expert travaille sur:

- (a) l'harmonisation du cadre réglementaire ainsi que l'utilisation d'instruments économiques appropriés en vue de développer la coopération régionale dans la gestion des déchets.
- (b) l'évaluation des technologies et le transfert de connaissances dans le domaine des déchets dangereux et non-dangereux

- (c) La diffusion de bonnes pratiques pour la gestion des déchets
- (d) Les mécanismes à mettre en place pour faciliter les mouvements de déchets dans la région

La mise en place de ce groupe d'experts pourra mener à la création d'un centre sous-régional qui va assurer la formation et le transfert de technologie pour une gestion optimisée des déchets dans nos îles et qui travaillera sous l'égide de la COI.

Mesdames et Messieurs,

Il y a donc une demande pressante de la région à venir avec sa propre feuille de route et des actions concrètes en matière de gestion des déchets.

Je voudrais conclure en disant que ce que nous ne pouvons pas atteindre individuellement, je suis sûr que nous serions en mesure de le faire en unissant nos forces.

Je vous souhaite de fructueuses délibérations et je déclare l'atelier ouvert.

Merci pour votre attention.